

CAISSE D'ASSURANCE
VIEILLESSE INVALIDITE
ET MALADIE
DES CULTES



cavimac

Transfert de collectivité d'un membre affilié

Service affiliation

- ▶ **Pour nous contacter :**
**Vous désirez des informations complémentaires,
vous souhaitez nous rencontrer,**
 - ▶ **appelez-nous au 01 41 58 45 45**
 - ▶ **connectez-vous sur le site www.cavimac.fr**



DATE D'EFFET DU TRANSFERT

Les transferts de collectivité prennent effet au premier jour du mois qui suit la date de la demande de la collectivité d'origine.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Retourner le présent imprimé dûment complété, accompagné de tout document justificatif délivré par l'autorité culturelle, seul rattachement à la collectivité.